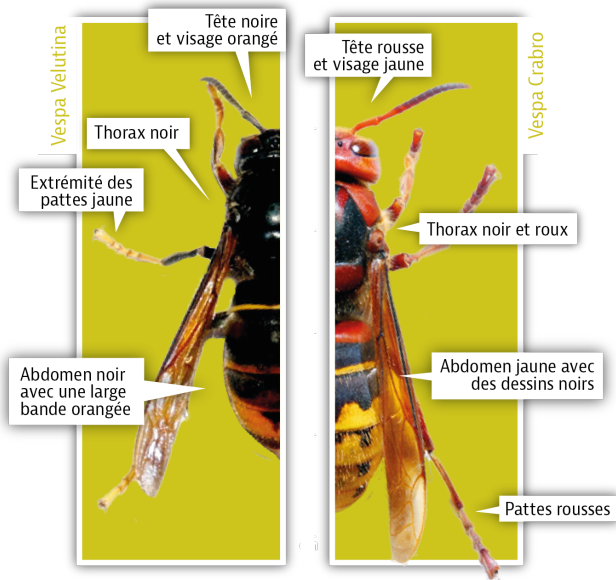


LUTTER CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Arrivé en France avant 2004 par l'intermédiaire du commerce international, le front d'invasion avance de 78 km par an, son expansion est donc très rapide !

Comment différencier le Frelon Asiatique du Frelon Européen ?



LUTTER CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le Gouvernement a récemment voté un plan de lutte stratégique national contre le frelon à pattes jaunes, porté par les Organismes à Vocation Sanitaire (GDS France et FREDON France).

Ce plan repose sur 3 axes stratégiques :

MESURES	Période de mise en œuvre	Objectifs visés
Détection et destruction des nids	Du Printemps à l'Automne	Protection des populations et de la biodiversité et des ruchers
Piégeage des fondatrices	Printemps	Protection des ruchers et de la biodiversité
Piégeages d'automne, muselières, harpes (outils de réduction du stress des colonies d'abeilles)	Automne	

BIOLOGIE DU FRELON ASIATIQUE

À l'Automne

Les femelles fondatrices fécondées quittent le nid pour passer l'hiver cachées dans le sol, un tas de bois ou une anfractuosité. Le reste de la colonie meure.

Au printemps

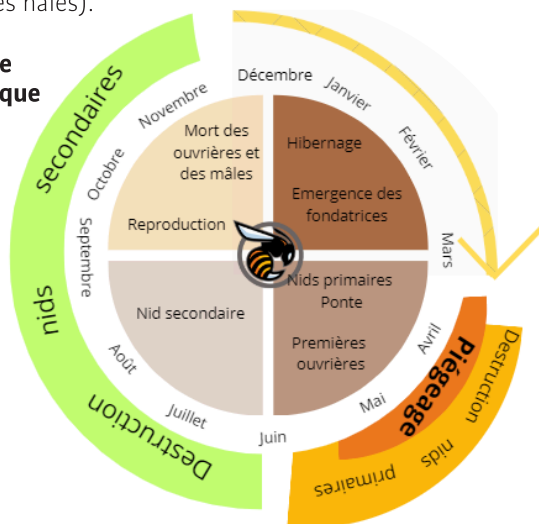
Les fondatrices quittent leur cachette dès les premiers beaux jours (février-mars) et se mettent à la recherche d'un site où construire leur nid primaire : de la taille d'une orange, à moins de 3 mètres de haut et généralement à l'abri des intempéries (sous un toit, sous une cabane, dans un garage...)

La reine commence sa ponte : des ouvrières apparaissent.

En Été

Le nid primaire peut considérablement grandir. Sinon, la colonie se déplacera pour construire un nouveau nid, plus grand (généralement situés en hauteur, sous la branche d'un arbre ou parfois dans des bâtiments ou des haies).

Cycle biologique du frelon asiatique



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Le signalement des nids : pilier de la lutte contre le frelon

Tout citoyen a la possibilité de déclarer un nid de frelon asiatique sur une **plateforme de signalement** qui a été soutenue et financée par la Région : www.frelonsasiatiques.fr

Celle-ci centralise les données de signalement et permet d'informer les animateurs de secteur pour mandater un désinsectiseur conventionné avec le GDS. Pour information, ce désinsectiseur a l'obligation de suivre une charte de Bonnes Pratiques répondant à des exigences de sécurité et environnementales.

